RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de BORT LES ORGUES

L'an **deux mil vingt trois, le vingt six juin**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune **de BORT LES ORGUES**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Eric ZIOLO**.

Étaient présents : M. Eric ZIOLO, Mme Sandrine LE ROYER, M. Roland TROUCHE, Mme Marie Hélène MARQUES, M. Patrice JUILLARD, Mme Laëtitia CHAPUIS, Mme Joëlle BRANDELY, Mme Isabelle CHARLANNE, M. Sébastien GAUDIN, Mme Tifenn JOUBERT, M. Jean-Louis GRANDSEIGNE, Mme Agnès MONZAT, Mme Martine BERNARD, M. Vincent JOUVE, M. Fabien PICARD.

Étaient absents excusés : M. Patrick JOUVE, Mme Nadine PICARD, M. Eric DONNER, M. Mickaël CHAPPE, Mme Chantal SELOT, M. Michel DUMAS, Mme Rachda BOYER.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Chantal SELOT en faveur de Mme Marie Hélène MARQUES, Mme Rachda BOYER en faveur de Mme Sandrine LE ROYER.

Secrétaire : Mme Agnès MONZAT.

INFORMATIONS : DECISIONS MUNICIPALE

DATE	N° ORDRE	OBJET
11/04/2023	MA DEC 2023 009	ORDRE DE PAIEMENT AU COMPTABLE ASSIGNATAIRE DE LA COMMUNE DE BORT LES ORGUES POUR LE COMPTE DE MME DALLARD CHARLINE.
13/04/2023	MA DEC 2023 010	AVENANT N°7 AU CONTRAT D'ASSURANCE DOMMAGES CAUSES A AUTRUI - DEFENSE ET RECOURS
25/05/2023	MA DEC 2023 011	CONTRAT D'ASSRANCE DE LA COMMUNE DE BORT-LES-ORGUES RELATIF AU LOT 5 "PROTECTION FRONCTIONNELE ET PROTECTION JURIDIQUE DEFENSE PENALE DES AGENTS ET DES ELUS" ATTRIBUE A LA SMACL (MONTANT ANNUEL : 359,41 € TTC).
25/05/2023	MA DEC 2023 012	TRAVAUX DE VOIRIE 2023 : REFECTION DES CR5 ET VC2 ATTRIBUE A RMCL POUR UN MONTANT DE 85 085 € HT / 102 102 € TTC.
01/06/2023	MA DEC 2023 013	BAIL COMMERCIAL DEROGATOIRE POUR LE LOCAL SIS 154, RUE DE PARIS - 19110 BORT-LES-ORGUES.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-034 : REHABILITATION DES RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT AVENUE GEORGES CLEMENCEAU – DEMANDE DE SUBVENTIONS AGENCE DE L'EAU ET DEPARTEMENT

La commune de Bort-les-Orgues, labélisée Petite Ville de Demain, déploie sur son territoire un programme global de revitalisation comportant plusieurs actions : logement, revitalisation commerciale, embellissement du centre-ville, économies d'énergie, mobilité, travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Une première tranche de travaux sur les réseaux d'eaux potables et d'assainissement de l'avenue Clemenceau (centre-ville), d'un montant total de 765 000 euros HT, est programmée pour le mois d'octobre 2023 en parallèle à l'aménagement de la voie verte prévu pour le début d'année 2024.

Il apparait que l'Agence de l'Eau Adour Garonne subventionne à :

- Un taux bonifié de 70% les travaux d'amélioration des réseaux d'eaux usées sur le domaine public,
- Et à un taux de 50% pour la mise en conformité des branchements aux particuliers.

Il est proposé de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et celle du Département de la Corrèze à hauteur de 10% sur les travaux de réseaux d'eaux usées.

Une 2ème tranche de travaux sera réalisée en 2024 pour achever la mise aux normes de cet important quartier, avant de poursuivre les autres opérations prévues dans le schéma pluriannuel d'assainissement.

Pour la réalisation de ce programme global, la collectivité sera amenée à recourir à l'emprunt pour financer le programme pluriannuel de travaux.

Le plan de financement de cette opération (1ère tranche) serait le suivant :

DEPENSES	Montant H.T	**RECETTES**	Montant H.T
EAU POTABLE		Subventions - réseaux EAP	
Travaux	121 000,00 €	*non éligible Subv AEAG et Département*	
Imprévus et divers	8 861,00 €		
M.O	7 139,00 €		
Sous-total	**137 000,00 €**		
EAUX USEES		Subventions - réseaux EAP	
Travaux	257 000,00 €	Agence de l'Eau Adour Garonne (70%) s/ travaux et études	228 200,00 €
Mise en conformité des branchements des particuliers	19 000,00 €	Agence de l'Eau Adour Garonne (50%) s/ mise en conformité branchement aux particuliers	9 500,00 €
Etudes/tests de contrôle /inspections	8 000,00 €	Département (10%)	34 500,00 €
Imprévus et divers	26 624,00 €		
M.O avec étude d'avant projet	34 376,00 €		
Sous-total	**345 000,00 €**	**Sous-total**	**272 200,00 €**
EAUX PLUVIALES		Subventions - Réseaux EP	
Travaux	246 000,00 €	*non éligible Subv AEAG et Département*	
Etudes/ inpections	2 000,00 €		
Imprévus et divers	20 368,00 €		
M.O	14 632,00 €		
Sous-total	**283 000,00 €**		
		Autofinancement	492 800,00 €
Total	**765 000,00 €**	**Total**	**765 000,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **SOLLICITER** l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour cette opération,
- **SOLLICITER** l'aide financière du Département de la Corrèze pour cette opération,
- **APPROUVER** le recours à l'emprunt pour financer le programme pluriannuel de travaux
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution et à la bonne marche de cette affaire.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-035 : URBANISME – SERVITUDE POUR LE PASSAGE DES CANALISATIONS D'EAUX PLUVIALES

Dans le cadre des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement de l'avenue Georges Clémenceau programmés pour l'automne 2023, il est prévu le passage d'une canalisation d'eau pluviale, avec exutoire sur la Dordogne, sur la parcelle privée N° AH 379, propriété de la SAS AURILIS GROUP, où est situé le magasin Flauraud, 154 avenue Gambetta à Bort-Les-Orgues.

A cet effet, la SAS AURILIS GROUP demande l'établissement d'une convention de servitudes pour installer à demeure la canalisation d'eau pluviale.

Ce droit de passage s'exercera à une profondeur minimale variant de 1,50 m à 3 mètres au fil d'eau de la conduite et ce exclusivement sur une bande d'une largeur de 6 mètres et une longueur de 65 mètres telle que son emprise est figurée au plan annexé approuvé par les parties.

Cette canalisation part du trottoir avenue Gambetta pour aboutir à la rivière Dordogne. Elle sera construite en 2 mois au moyen d'engins de chantier (pelles mécaniques, camions,) à compter de la fin de l'année 2023 aux frais du bénéficiaire de la servitude (commune) aux normes actuellement en vigueur.

Cette canalisation fera partie intégrante du réseau d'eau et d'assainissement de la commune de Bort-Les-Orgues, étant ici précisé que le tracé de ladite canalisation souterraine est matérialisé sur le plan ci-annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la constitution d'une servitude de passage de canalisation d'eau pluviale au profit de la commune de Bort-les-Orgues sur la parcelle privée N° AH 379,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec la SAS AURILIS GROUP, les frais de notaires étant à la charge de la commune,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toute acte et tout document se rapportant à la servitude sur ladite parcelle.

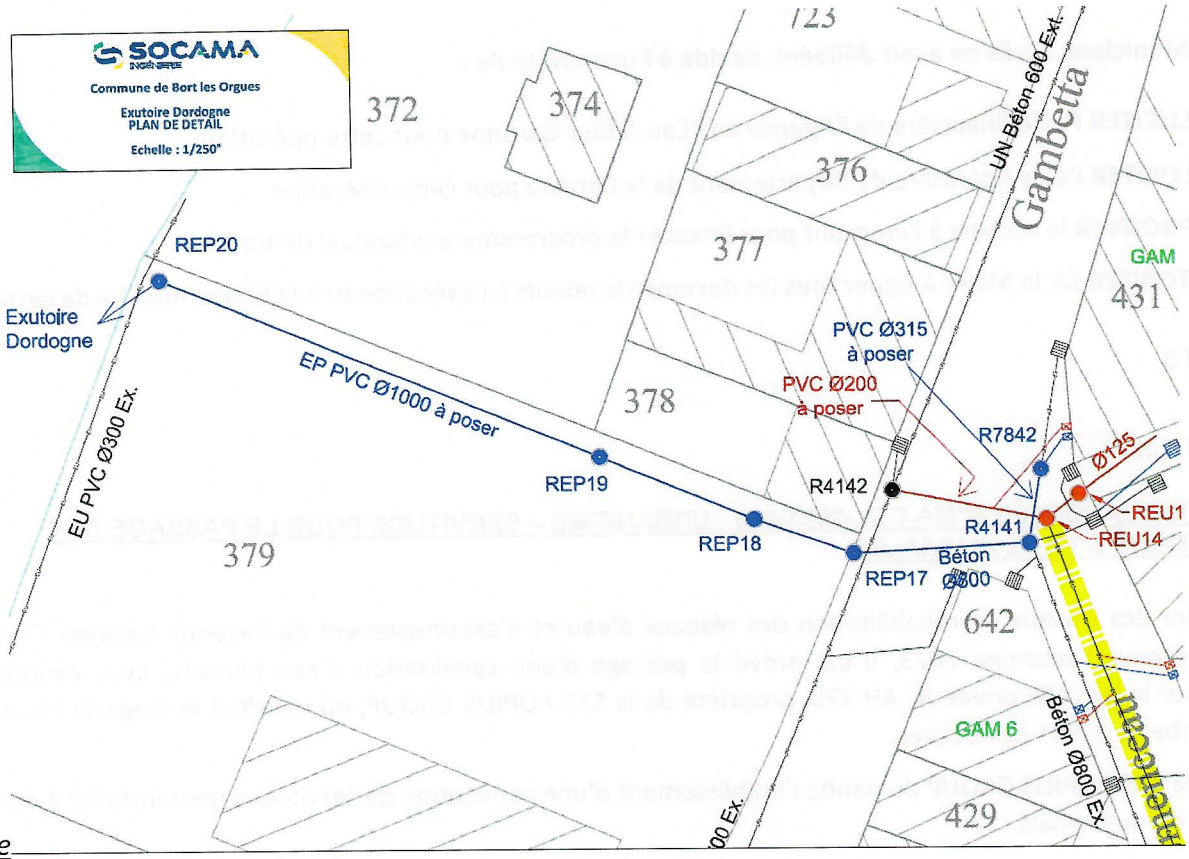

Annexe

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-036 : URBANISME – ACQUISITION DE TERRAIN POUR PROJET VOIE VERTE

Dans le cadre du projet d'aménagement de la voie verte porté par Haute-Communauté, et des travaux sur le point de convergence à réaliser par la commune, il est proposé d'acquérir une partie de la parcelle N° AH 448, propriété de M. Antoine PISSAVY, pour une surface de 223 m2 (plan ci-annexé).

Le prix fixé pour cette acquisition sera porté à la connaissance du Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le principe d'acquisition d'une partie de la parcelle N° AH 448 pour une surface de 223 m2 à M. Antoine PISSAVY,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à négocier le prix d'acquisition de cette parcelle,
- **DE SIGNER** tous les documents et à passer tous les actes y afférant.

Annexe - Plan de bornage :

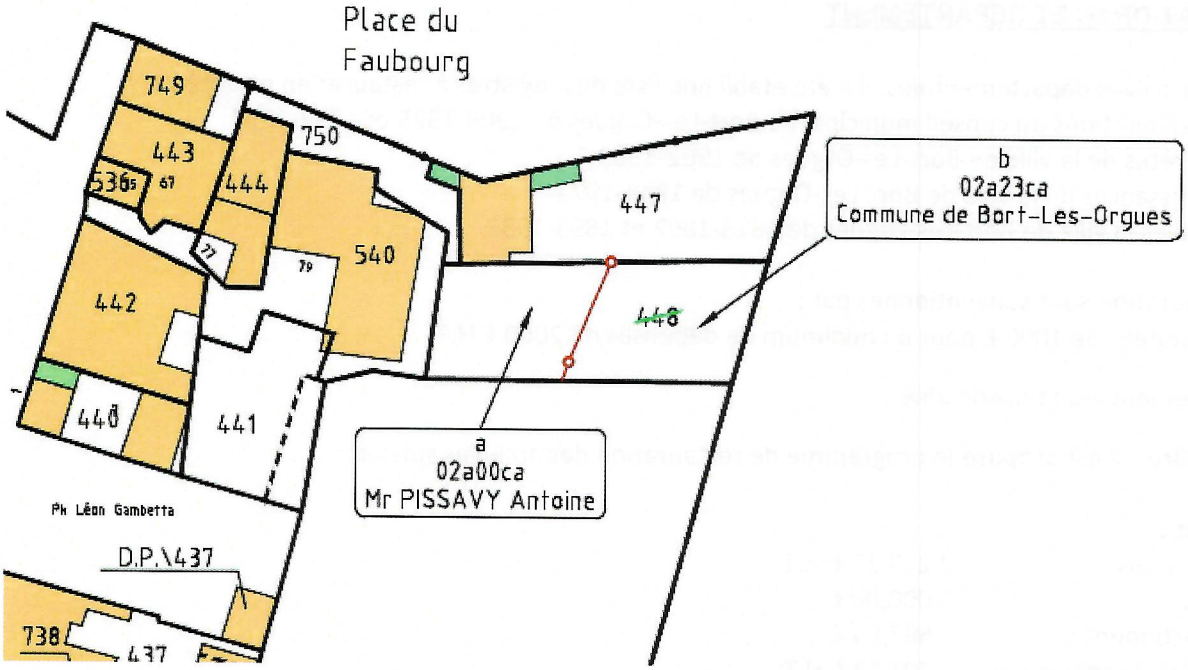

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-037 : CONVENTION « GROUPEMENT DE COMMANDES DE PRESTATIONS LIEES A LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES » AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

Dans le cadre de la démarche « Corrèze Bouclier Énergétique », déployée par le Département de la Corrèze (en coordination avec la Chambre de Métiers de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie), ce dernier propose la constitution d'un groupement de commandes destiné à mutualiser l'ensemble des besoins exprimés en matière d'études, de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux.

Cette démarche globale s'inscrit dans une logique partenariale vertueuse, qui permettra de :

- Favoriser les économies d'échelle ;
- Optimiser et sécuriser la procédure ;
- Obtenir les prix les plus compétitifs ;
- Sélectionner des prestataires compétents.

Le Département de la Corrèze assurera la coordination de ce groupement.

Le Conseil Départemental de la Corrèze propose une convention constitutive du groupement de commandes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** cette convention entre la commune et le Département pour la constitution d'un groupement de commandes de prestations liées à la production d'énergies renouvelables,
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-038 : RESTAURATION DES REGISTRES – DEMANDE DE SUBVENTIONS ETAT-DRAC ET DEPARTEMENT

Suite à la visite des archives départementales, il a été établi une liste des registres à restaurer en priorité :

- registre des délibérations du conseil municipal de Bort-Les-Orgues de 1909-1925 et 1952-1954
- registre des arrêtés de la ville de Bort-Les-Orgues de 1962-1963
- registre des naissances de la ville de Bort-Les-Orgues de 1968-1972
- tables décennales la ville de Bort-Les-Orgues de 1813-1892 et 1893-1952

Ces travaux de restauration sont subventionnés par :

- La DRAC à hauteur de 1000 € pour un minimum de dépenses de 2000 € H.T
- Et le Département à un taux de 25%.

Après analyse des offres, il est proposé le programme de restauration des archives suivant :

Plan de financement :

Coût des restaurations :	2 268,17 € H.T
Subvention DRAC :	1 000,00 €
Subvention Département :	567,04 €
Reste à la charge de la commune :	701,13 € H.T

Prestataires :

- **« A Livre Ouvert » pour un montant total de 1 400,42 € H.T**
  - registre des délibérations du conseil municipal de 1909-1925 (244,76 € H.T)
  - registre des délibérations du conseil municipal de 1952-1954 (184,44 € H.T)
  - registre des arrêtés de la ville de Bort-Les-Orgues de 1962-1963 (295,22 € H.T)
  - tables décennales la ville de Bort-Les-Orgues de 1813-1892 (440,66 € H.T)
  - tables décennales la ville de Bort-Les-Orgues de 1893-1952 (235,34 € H.T)
- **« Reliure du Limousin » pour un montant de 867,75 € H.T**
  - registre des naissances de la ville de Bort-Les-Orgues de 1968-1972

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** les devis des prestataires présentés ci-dessus,
- **SOLLICITER** l'aide financière de l'Etat-DRAC pour cette opération, la plus élevée possible,
- **SOLLICITER** l'aide financière du Département au montant le plus élevé possible,
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution et à la bonne marche de cette affaire.

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-039 : SUBVENTION A LA CPTS HAUTE CORREZE – VENTADOUR POUR LA JOURNEE DU SOINS PALLIATIFS DU 29 JUIN 2023

La commune est sollicitée pour l'attribution à titre exceptionnel d'une subvention à l'association CPTS « Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Haute-Corrèze-Ventadour » :

- Pour le soutien à l'organisation de la journée de soins palliatifs organisée le 29 juin 2023, à laquelle participait l'Hôpital de Bort- les-Orgues, pour un montant d'aide de 500€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **ATTRIBUER** une subvention municipale de 500€ à la CPTS Haute-Corrèze-Ventadour pour l'organisation de la journée de soins palliatifs du 29 juin 2023.

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-040 : MISE A DISPOSITION DE MME NATHALIE PIMOND ET MME CHRISTINE TIXIER AU PROFIT DU SYNDICAT D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (SMAT)

Vu la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux Collectivités Territoriales et aux Etablissements Publics,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la mise à disposition de Mme Nathalie PIMOND et de Mme Christine TIXIER, au profit du Syndicat d'Aménagement du Territoire (SMAT), pour la période du 1er Juillet 2023 au 31 Aout 2023, à raison de 35 h 00 hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **AUTORISER** la mise à disposition de Mme Nathalie PIMOND, au profit du Syndicat d'Aménagement du Territoire (SMAT) pour la période du 1er Juillet 2023 au 31 Aout 2023 à raison de 35 h 00 hebdomadaires,
- **AUTORISER** la mise à disposition de Mme Christine TIXIER au profit du Syndicat d'Aménagement du Territoire (SMAT) pour la période du 1er Juillet 2023 au 31 Aout 2023 à raison de 35 h 00 hebdomadaires,
- **APPROUVER** les termes des conventions de mise à disposition et autoriser sa signature par M. le Maire.

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-041 : VENTE 42 RUE LEDRU ROLLIN

M. Jean-Marie BAJON sollicite l'acquisition du local, situé au rez-de-chaussée du bâtiment 42 rue Ledru Rollin, cadastré section AH N° 191, d'une surface de 48,43 m2 (partie privative, lot n° 8 de copropriété), au prix de 2500 €.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable à la vente de ce local.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** le principe de la cession du local de 48,43 m2 situé au 42 rue Ledru Rollin (parcelle AH N°191), à M. Jean-Marie BAJON, au prix de 2500 €, frais à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISER** le Maire à signer tous les documents et à passer tous les actes y afférant.

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION